

## ENQUETE PUBLIQUE

### ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de la société à responsabilité limitée WICCO SERVICES, chemin des dix Bonniers, 4 1360 PERWEZ en vue d'obtenir le permis unique de classe 2 visant : la réalisation d'une aire de transformation de bois (grumes) en bois de chauffage sur un terrain sis rue du Prieuré, 100 à Malèves-Sainte-Marie-Wastines et cadastré 2ÈME DIVISION, SECTION B N°234L.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale de PERWEZ, Service Développement Territorial à partir du 22/04/2024.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
15/04/2024	22/04/2024	Administration communale Service Développement Territorial Rue de Brabant 2 1360 PERWEZ Le 06 mai 2024 à 11:00	Administration communale Service Développement Territorial Rue de Brabant 2 1360 PERWEZ

Le Bourgmestre, porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée .

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à l'Administration communale - Service Développement Territorial :

- les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8 h 30 à 11 h 30
- les jeudis de 16h00 à 20h00 (**uniquement sur rendez-vous**).

Tout tiers intéressé peut exprimer ses observations et réclamations par télécopie, par courrier électronique ou par courrier normal aux adresses suivantes :

-Administration communale de PERWEZ, rue Emile de Brabant 2 à 1360 PERWEZ.

A l'attention du service de l'Urbanisme

-fax : 081/649.266

-courriel : urbanisme@perwez.be

dans les délais mentionnés ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

**Sous peine de nullité**, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Toute personne intéressée peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, de l'agent communal délégué à cet effet, du Fonctionnaire technique- Service Public de Wallonie - Division de la Prévention et des Autorisations - rue de l'Ecluse 22 à 6000 CHARLEROI - 071/65.47.60 ou de la Fonctionnaire déléguée de l'Urbanisme - avenue Einstein 12 à 1300 WAVRE - 010/23.12.11.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête est le Collège communal.



Le Bourgmestre,

Jordan GODFRIAUX